

L'étau fiscal se resserre sur l'économie numérique

■ MR et N-VA bloquent une proposition de taxer les services numériques. Mais ça bouge à l'OCDE !

Après des années de discussion au plus haut niveau, Pascal Saint-Amans, l'homme-orchestre de la fiscalité internationale au sein de l'OCDE, doit jubiler. Il peut avancer sur l'un des projets qui lui tient le plus à cœur : faire en sorte que les multinationales paient le juste tribut fiscal dans les pays où elles sont présentes.

1 Quel est le problème majeur de la fiscalité internationale ?

"Jusqu'à présent, relève Denis-Emmanuel Philippe, avocat fiscaliste chez Boom Law, les géants du numérique parviennent à utiliser les failles dans les règles du jeu actuelles de la fiscalité internationale (les fameuses conventions préventives de la double imposition), avec à la clef une imposition globale fort faible. Dans le contexte actuel d'évanescence du consentement à l'impôt – pensons à la crise des gilets jaunes, cette injustice fiscale est insupportable pour l'opinion publique". Autrement dit, les multinationales optent pour les pays où la fiscalité est la plus avantageuse.

2 Quelles pistes à creuser ?

Quelque 127 nations, dont les Etats-Unis (!) se sont engagés à "travailler de manière multilatérale afin de trouver une solution de long terme fondée sur le consensus d'ici 2020", une décision qui a mis fin à près de sept années de paralysie. Depuis 2012, les Etats-Unis, notamment, bloquaient les discussions pour changer la manière dont les grandes sociétés présentes dans plusieurs pays sont taxées. Le siège social est évidemment un critère-clé en vue d'être taxé, beaucoup moins les revenus engendrés par des activités immatérielles, propres aux sociétés numériques, parmi lesquelles se trouvent les géants mon-

diaux (Google, Amazon, Facebook, Apple, etc.). Concrètement, les pistes à explorer d'ici à 2020 pour une plus grande justice fiscale sont d'abord la reconnaissance de valeur créée lorsque des données (data) sont fournies par des utilisateurs aux sociétés numériques. Ces données personnelles sont en effet souvent vendues à des fins publicitaires par lesdites sociétés.

Deuxième axe : resserrer le lien entre le "siège" – résidence fiscale – de la société et l'activité qui génère des revenus. La vente d'espaces publicitaires en ligne devrait ainsi faire l'objet d'une plus grande taxation.

Enfin, les 127 pays (dont l'Inde, la Chine, etc.) se sont aussi accordés pour examiner la possibilité de taxer, dans les juridictions où une société numérique est présente, l'activité générée en fonction de leur poids. Le critère de "présence numérique significative"

suffirait donc à leur faire délier (un peu) les cordons de la bourse.

3 Pourquoi l'OCDE est-elle aux manettes ?

L'Europe avait pareil projet au niveau européen de "taxe sur les services numériques" mais s'est enloupée dans les discussions. L'Allemagne, pour ne citer qu'elle, avait peur des mesures de rétorsion américaines. Mais comme les Etats-Unis, qui ont aussi besoin de remplir les caisses de l'Etat suite à leur récente réforme fiscale, ont dit "oui", les chances sont grandes que l'OCDE parvienne à ses fins, même sur des bases moins "précises" mais plus larges. Les pistes à creuser ne concernent pas seulement les géants du numérique mais également toutes les sociétés multinationales qui ont des activités "immatérielles", ce qui est aussi le cas des géants de l'industrie, la digitalisation de l'économie ayant percolé dans tous les secteurs d'activité. Ce n'est pas la première fois que l'OCDE pousse l'Europe dans le dos puisque le même processus s'est produit dans le cadre de l'échange automatique d'informations fiscales. L'Europe patageait, et l'OCDE a réussi à imposer son modèle. En attendant, de très nombreux pays, sur recommandation de la Commission européenne suite à l'échec des discussions au sein du Conseil au sein de l'UE en

décembre 2018, ont entamé un travail législatif pour taxer "a minima" les services numériques. L'Italie, l'Autriche, la France et même la Grande-Bretagne planchent sérieusement sur le sujet. En Belgique aussi.

4 Et en Belgique, quid d'une taxation?

La députée CDH Vanessa Matz a pris un peu tout le monde de cours en étant la première à déposer une proposition de loi, qui suit son petit bonhomme de chemin à la Chambre. Un consensus s'est dégagé mercredi après-midi en commission des Finances de la Chambre à propos de cette proposition de loi co-signée par le CD&V et DéFI, mais le MR et la N-VA ne sont pas enclins à s'engager tout de suite dans

la voie d'un dispositif belge. *"Cette proposition de loi relative à la création d'une taxe provisoire portant sur les produits générés par certaines activités des géants du numérique me semble opportune"*, estime Denis-Emmanuel Philippe. *"Elle vise plus précisément à créer une taxe provisoire de 3 % sur les revenus tirés des principaux types de services numériques des géants du numérique, lorsque la valeur principale est créée par la participation des utilisateurs. Les rentrées budgétaires de cette taxe pourraient avoisiner 150 millions, à suivre les calculs de la Commission, ce qui n'est pas rien par les temps qui courent"*, poursuit le fiscaliste. *"Il faut toutefois reconnaître que cette situation n'est pas optimale. L'absence d'harmonisation au niveau européen risque de conduire à des situations de double imposition. Les récentes avancées au niveau de l'OCDE donneront peut-être un boost pour convaincre les derniers récalcitrants"*, conclut-il.

François Mathieu

127

Nations

127 se sont entendues au sein de l'OCDE pour envisager des changements au niveau de la fiscalité internationale.